

Chère communauté de DCPS,

Nous avons reçu un certain nombre de questions et entendu des préoccupations ces dernières semaines au sujet des répercussions éventuelles de l'élection présidentielle sur nos familles d'immigrants. À ce sujet, la maire, Muriel Bowser, a [récemment réaffirmé](#) le statut de ville sanctuaire de Washington, DC. Tous les enfants vivant aux États-Unis ont droit à une instruction publique gratuite, quels que soient leur race, origine ethnique, religion, sexe, langue, niveau de revenu familial, ou statut d'immigration. Dans le cadre de notre vision commune de milieux scolaires inclusifs, nous vous adressons aujourd'hui des conseils que nous vous encourageons à utiliser et à partager afin qu'il n'y ait pas de confusion sur les politiques des écoles publiques de DC concernant les élèves immigrants et leurs familles.

Les élèves sans-papiers peuvent-il s'inscrire à une école publique de DC (DCPS) ?

Oui. Les enfants ont un droit d'égalité d'accès à l'éducation, qui est protégé par la Constitution, quel que soit leur statut d'immigration ou celui de leurs parents.

Est-ce que DCPS demandera à mon enfant son statut d'immigration au cours du processus d'inscription ?

Non. DCPS ne demande pas le statut d'immigration d'un enfant. Les districts scolaires publics comme DCPS ont l'obligation d'inscrire les élèves quel que soit leur statut d'immigration et sans faire de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale.

Est-ce que DCPS communiquera mon statut d'immigration à quelqu'un ?

Non. Comme mentionné ci-dessus, DCPS ne demande pas de renseignements concernant le statut d'immigration. Si DCPS prend connaissance du fait qu'un enfant n'a pas de statut d'immigration, DCPS ne communique cette information à personne.

Est-ce que mon enfant sera en mesure de s'inscrire dans une école de DCPS s'il n'a pas de justificatif de domicile ?

Pour inscrire un enfant à DCPS, le parent ou le tuteur doivent présenter certaines pièces originales pour justifier où il réside à DC. *Toutefois, n'oubliez pas que le terme « résidence » se réfère ici uniquement à l'endroit où vit l'élève, et non pas à son statut d'immigration aux États-Unis.* S'il n'est pas possible de présenter des pièces justifiant que l'élève vit à Washington, DC, DCPS dispose d'autres procédures de documentation pour la justifier. Pour obtenir des informations supplémentaires sur les politiques d'inscription de DCPS, contactez le Bureau de placement des élèves de DCPS au (202) 939-2004.

Cette élection aura-t-elle des répercussions sur la façon dont le District de Columbia traite les lois en matière d'immigration ?

Il est important de se rappeler que la nouvelle administration ne prendra le pouvoir que le 20 janvier 2017, et il faudra encore que le Congrès adopte de nouvelles lois en matière d'immigration. Et la maire, Muriel Bowser, a réaffirmé le 17 novembre que Washington, DC est une ville sanctuaire.

À qui puis-je m'adresser si je suis victime de discrimination ?

Le gouvernement du District, y compris DCPS, ne cible personne en fonction du statut d'immigration ni ne collecte d'informations à ce sujet. Aucune agence, y compris nos agences de sécurité publique, ne

vous demandera jamais votre statut d'immigration. Si cela se produit, vous devriez le signaler au [Bureau des droits de l'homme du District of Columbia](#) au 202-727-4559.

À qui dois-je m'adresser si j'ai besoin d'aide en matière linguistique ?

Le gouvernement du District, y compris DCPS, fournit des services d'interprète gratuits pour les personnes ayant besoin d'obtenir des renseignements dans une langue qu'elles comprennent lorsqu'elles communiquent avec le gouvernement. Si vous avez besoin d'aide linguistique, veuillez informer le membre du personnel de la langue souhaitée et il fera appel à un interprète pour vous aider.

En outre, les écoles ont un écran d'ordinateur affichant les langues les plus utilisées. Vous pouvez indiquer la langue sur l'écran d'identification linguistique, et on fera appel à un interprète pour vous aider.

Que faire si j'ai des questions au sujet de mes droits en matière d'immigration ?

Pour toute question concernant l'inscription et les politiques de DCPS, contactez le Bureau de placement des élèves de DCPS au (202) 939-2004 ou la Division de l'apprentissage des langues au (202) 671-0750.

La Division de l'apprentissage des langues de DCPS va également organiser des ateliers menés par des fournisseurs de services juridiques locaux afin d'informer les communautés scolaires de leurs droits en matière d'immigration. Pour plus d'informations sur ces ateliers, y compris les dates et les lieux, veuillez contacter la Division de l'apprentissage des langues au (202) 671-0750.

Les familles peuvent également trouver une aide juridique en matière d'immigration en consultant l'annuaire national du réseau des avocats en immigration. Celui-ci comprend plus de 950 fournisseurs de services juridiques à but non lucratif gratuits ou à faible coût en la matière dans les 50 États. L'annuaire peut être consulté en ligne sur <https://www.immigrationlawhelp.org>.

Pour de plus amples informations, ou pour des questions et des conseils juridiques dépassant les compétences de DCPS, nous vous recommandons de contacter l'[American Immigration Lawyers Association](#).